



*Massage
Harmonie
Essentielle
Sacrée*

Charte de déontologie

Dans l'enseignement de l'association, les personnes que nous accompagnons sont des êtres conscients et autonomes. Nous respectons un rapport d'égalité, de respect et de non jugement. L'autonomie des clients ou des consultants est essentielle et nous les guidons dans leur processus d'évolution et d'autonomisation, ils restent les seuls décideurs et sont libres de leurs choix.

Les règles principales s'établissent comme suit :

Le praticien

- N'intervient qu'à la demande de son client.
- fournit une explication claire et détaillée sur ce qu'il propose à ses clients ainsi que sur ses tarifs. Il promet d'exercer son métier avec humanité, honnêteté et à tenir ses engagements. Il s'exprime le plus clairement possible avec toute sa bienveillance, mais ne peut être tenu responsable de la façon dont le client peut interpréter les mots avec ses propres blessures et schémas de fonctionnements.
- est tenu au secret professionnel. Il ne parle pas de ses consultants à une tierce personne sauf dans le cadre d'une supervision avec les formateurs de l'association eux-mêmes tenus au secret professionnel.
- ne pose aucun diagnostic médical et respecte tous les traitements médicaux en cours.
- peut refuser d'accompagner un client pour des raisons propres à lui-même ou à son organisation, il indique dans ce cas un autre praticien.
- a pour obligation de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques, ou en vue de tout autre intérêt idéologique.
- Il déclare sur l'honneur n'appartenir à aucune secte.

Le praticien formé par l'association adhère à ce code de déontologie et reste seul responsable de ses actes et de ses décisions.

Si ce code de déontologie n'est pas respecté par le praticien, l'association s'engage à échanger avec lui afin d'avoir tous les éléments pour se faire un avis et prendre une décision adaptée. En cas de manquement grave à ce code, la certification donnée par l'association pourra lui être retirée.

L'association décline toutes responsabilités sur les conséquences des actions et des pratiques des Praticiens formés par elle. Aucune forme juridique ne lie l'association et les praticiens en exercice. Les enseignements reçus par le praticien dans le cadre d'une formation de l'association restent la propriété de l'association, il s'engage à n'utiliser les supports, les cours ou autres matériels qu'à titre privé.